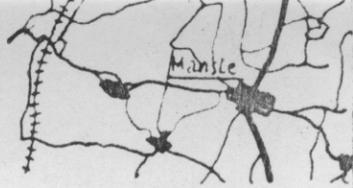




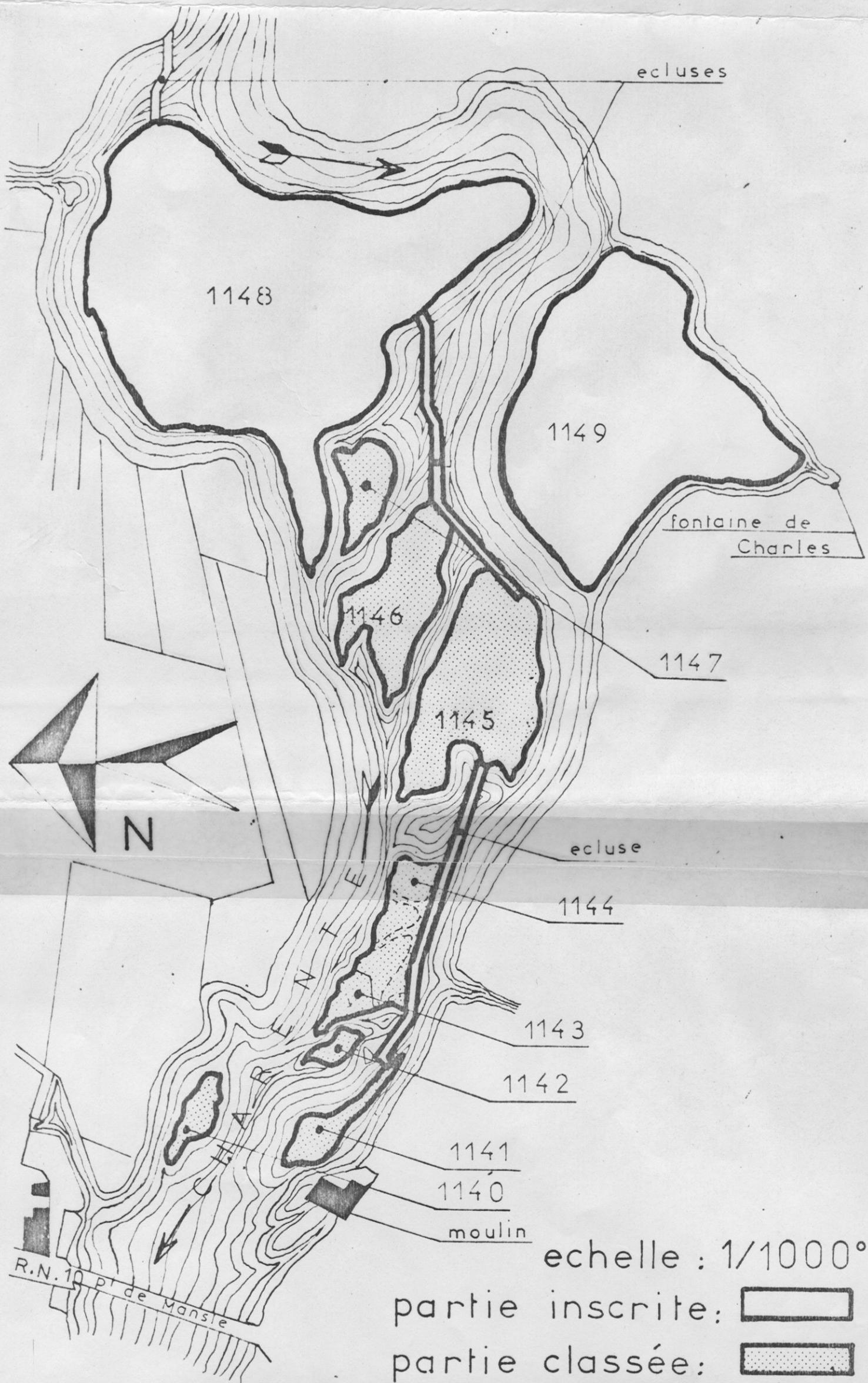
MANSLE

CHEF LIEU DE CANTON
ARROND^t: ANGOULEME



Michelin au 1/200000°
carte 72 pli 3

ETANGS DE MANSLE



L'ensemble constitué par la partie des îles de Mansle (Charente) comprenant les parcelles 1140 à 1147 de la section A du cadastre, appartenant à Mr. Rouyer Albert, château de Goué par Mansle (Charente) est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Arrêté du 28 Janvier 1944

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par la partie des îles de Mansles, à Mansle (Charente) comprenant les parcelles 1148 et 1149 de la section A; du cadastre, appartenant à Mr. Demondion, boucher à Mansle, (Charente) ainsi que les écluses joignant les parcelles A 1141 et 1145 d'une part, 1145 et 1148 d'autre part.

Arrêté du 28 Janvier 1944